Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8570515
Centre d'intérêt: 090

Denis, France.

Bilan des activités de recherche-développement dans les collèges, 1972-1985 / [France Denis]. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, 1985.
26 p. ; 28 cm.

Code: 15-6065. Bibliogr. : p. 26.

ISBN 2-550-07804-7

Descripteur(s): *Projet de recherche *Subvention de recherche *Recherche scientifique *Innovation en éducation *Informatique *Analyse institutionnelle *Vie étudiante *Collégial (Niveau)

Le document est une mise au point sur les activités de recherche réalisées dans les collèges depuis 1972 et gérées par la direction générale de l'enseignement collégial.

Le document comprend cinq chapitres correspondant aux cinq programmes de recherche au niveau collégial: 1. Innovation pédagogique; 2. Le développement informatique; 3. Le développement institutionnel; 4. Les affaires étudiantes; 5. Le programme ACSAIR (Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue). Chaque chapitre est structuré en trois parties: 1. définition du programme; 2. réalisations sous forme de tableaux; 3. secteurs et orientations de la recherche.

Dans l'ensemble, les données obtenues pour les différents programmes de subventions forment un bilan des plus positif. En dépit de diverses coupures qui ont affecté les secteurs de l'éducation, les collèges ont pu bénéficier du soutien financier du MEQ pour réaliser des projets de recherche de qualité et ainsi contribuer au développement de la science et à l'enrichissement du milieu collégial. Depuis 1972, le MEQ a consacré près de 15 millions de dollars à la recherche scientifique dans les collèges. Mais aujourd'hui, en raison des limites budgétaires et du nombre croissant de demandes, les comités d'évaluation devront être plus sévères dans l'analyse des projets soumis.

Type de document: s

EDUQ 8570515

BILAN DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT DANS LES COLLÈGES 1972 - 1985

Québec

EDUQ 8570515

BILAN DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT DANS LES COLLÈGES 1972 - 1985

Bilan des activités de recherche - développement dans les collèges 1972 - 1985

Janvier 1985
15-6065

ISBN 2-550-07804-7

France Denis
Stagiaire en rédaction-recherche
à l'université de Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

		Page
INTRODUCTION		4
CHAPITRE 1:	L'innovation pédagogique	6
	1.1 Définition	6
	1.2 Réalisations	6
	1.3 Secteurs et orientations de la recherche	7
CHAPITRE 2:	Le développement informatique	9
	2.1 Définition	9
	2.2 Réalisations	9
	2.3 Secteurs et orientations de la recherche	10
CHAPITRE 3:	Le développement institutionnel	12
	3.1 Définition	12
	3.2 Réalisations	12
	3.3 Secteurs et orientations de la recherche	14
CHAPITRE 4:	Les affaires étudiantes	15
	4.1 Définition	15
	4.2 Réalisations	15
	4.3 Secteurs et orientations de la recherche	15
CHAPITRE 5:	Le programme A.C.S.A.I.R	17
	5.1 Définition	17
	5.2 Réalisations	17
	5.3 Secteurs et orientations de la recherche	19
CONCLUSION		23
BIBLIOGRAPHIE		25

INTRODUCTION

"La première étape d'organisation de la recherche pédagogique dans le réseau collégial est franchie à Cap-Rouge en février 1972, suite aux recommandations d'un groupe de travail mis sur pied par l'Assemblée des Directeurs des Services pédagogiques. Le programme de subvention à la recherche et à l'expérimentation dans les collèges d'enseignement général et professionnel est alors créé au Service de recherche et développement. Des projets sont alors soumis et analysés pour l'année académique 1972-1973."(1)

Depuis lors, plusieurs changements se sont opérés au sein des programmes de subventions à la recherche. Les programmes "Recherches et expérimentation" et "Programmes et Systèmes" portent aujourd'hui les titres de "Innovation pédagogique" et "Développement institutionnel". Par ailleurs, deux autres volets, "Activités étudiantes" et Développement informatique" se sont greffés aux programmes existants et les priorités pour chaque programme sont définies à chaque année.

On peut affirmer aujourd'hui que les collèges ont à leur actif un large éventail d'activités de recherche, de même qu'une grande qualité dans leurs réalisations. Et les résultats de ces programmes portent fruit dans le réseau collégial. Toute activité de recherche, de développement de ressources didactiques ou de perfectionnement des enseignants provoque une évolution quotidienne dans la vie pédagogique des collèges.

Ce document se veut donc une mise au point sur les activités de recherche réalisées dans les collèges depuis 1972 et gérées par la Direction générale de l'enseignement collégial.

---

(1) DES TROIS MAISONS, Louise, Dix années d'innovation pédagogique dans les Cégeps du Québec. Québec, Direction des programmes, MEQ août 1981 p.7

On trouve aussi, au chapitre 5, un bilan du programme A.C.S.A.I.R. qui, pour sa part, est géré par le Fonds F.C.A.R. pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche.

CHAPITRE I

1. L'innovation pédagogique

1.1 Définition

Mis sur pied en 1972, le programme de subventions à l'innovation pédagogique a entrepris en 1984 sa treizième année d'opérations. Par l'intermédiaire de ce programme, la Direction générale de l'enseignement collégial épaule les établissements collégiaux pour qu'ils effectuent des expérimentations, des enquêtes et des évaluations de qualité qui répondent aux préoccupations de chacun des collèges du réseau. Par le biais d'analyse des processus d'apprentissage, des méthodes d'enseignement et des relations professeur-étudiant, l'innovation pédagogique vise à rénover ou à améliorer la pratique courante du collège.

1.2 Réalisations

Depuis les débuts de ce programme, 817 projets en innovation pédagogique ont été acheminés à la Direction générale de l'enseignement collégial comme l'indique le tableau 1. Les données de ce tableau indiquent d'abord une diminution progressive du nombre de demandes de 1972 à 1982. Depuis 1982, par contre, ce nombre a augmenté légèrement.

Au chapitre des projets financés, les données varient d'une année à l'autre selon les ressources financières du ministère de l'Éducation. Depuis 1972, les différents comités d'évaluation ont procédé à l'évaluation de 14 à 135 demandes par année et le taux d'acceptation des projets varie de 18% à 79% en augmentant graduellement chaque année. En 13 années d'opérations, le nombre de projets financés a connu de grandes variations (11 à 371). En 1980-1981, suite à une campagne d'information de la Direction générale de l'enseignement collégial, le nombre de projets soumis et acceptés de même que la subvention totale connaissent une hausse appréciable. Par la suite, des restrictions budgétaires ainsi

que la création de deux autres programmes (A.C.S.A.I.R. et développement informatique) ont forcé la Direction générale de l'enseignement collégial à rationaliser les dépenses et à limiter le nombre de projets financés en innovation pédagogique. Ceci a entraîné une analyse plus poussée des projets de recherche de la part des comités d'évaluation qui ont favorisé les projets prioritaires et les plus utiles pour le réseau.

Globalement, de 1972 à 1985, le programme de subventions à l'innovation pédagogique a été en mesure de financer 280 projets provenant de toutes les régions administratives du réseau collégial. Les collèges bénéficiaires se sont partagé depuis 1972 plus de 7 millions de dollars.

Le tableau 1 indique aussi le budget moyen impliqué par projet pour chaque exercice financier. Les données révèlent que, à partir de 1981, le budget moyen par projet augmente. Cette hausse s'explique, malgré un nombre plus limité de projets acceptés annuellement, par une plus grande ampleur des sommes investies dans chaque projet. En outre, depuis 1983, le ministère de l'Éducation accorde des dégagements aux chercheurs impliqués dans la recherche en innovation pédagogique. Cette mesure a contribué à augmenter le budget moyen alloué par projet et la subvention totale octroyée par année.

1.3 Secteurs et orientations de la recherche

Quant aux domaines de la recherche en innovation pédagogique, les projets retenus depuis 1972 se rattachent aux secteurs des sciences et techniques humaines, administratives, biologiques et physiques ainsi qu'aux arts et lettres. Ce programme finance aussi des projets multidisciplinaires. Ces derniers dominent au chapitre des projets retenus, devançant de peu les projets touchant les sciences physiques.

TABLEAU 1

Innovation pédagogique

Exercice	Demandes	Nb. acceptés	Subvention	Dégagements	Total	Budget moyen
72-73	115	29	693 366		693 366	23 909
73-74	132	32	481 243		481 243	15 039
74-75	135	24	336 744		336 744	14 031
75-76	84	20	519 805		519 805	25 990
76-77	51	13	398 318		398 318	30 640
77-78	44	22	607 327		607 327	27 606
78-79	46	26	744 091		744 091	28 619
79-80	53	22	619 693		619 693	28 168
80-81	62	37	821 000		821 000	22 189
81-82	36	17	359 000		359 000	21 118
82-83	14	11	334 000		334 000	30 364
83-84	18	13	74 725	14,65 (490 775)	565 500	43 500
84-85	27	14	109 000	14,50 (507 500)	616 500	44 036
TOTAL :	817	280	6 098 312	29,15 (998 275)	7 096 587	25 345

2. Développement informatique

2.1 Définition

Conçu en 1983, le programme de subventions au développement informatique est né de la volonté commune du ministère de l'Éducation et des collèges de favoriser la recherche en informatique et l'utilisation de cette technologie dans l'enseignement. De plus, le programme met l'accent sur la recherche précédant l'élaboration de logiciels et de didacticiels susceptibles d'améliorer la qualité de la vie pédagogique.

Depuis deux ans, ce programme de subventions suscite un vif intérêt chez les chercheurs des collèges. A l'heure du virage technologique, le Québec a besoin plus que jamais de programmes d'enseignement et d'apprentissage sur ordinateur. Le nombre de projets présentés démontre bien l'intérêt des chercheurs face à l'utilisation pédagogique des ordinateurs ainsi que la volonté du Ministère de voir les résultats de ces travaux profiter au réseau des collèges. Seuls les projets de recherche sont admissibles à ce programme. Les projets de production sont confiés à un programme particulier de financement.

2.2 Réalisations

Un coup d'oeil sur le tableau 2 révèle que, dès la première année de ce programme, la Direction générale de l'enseignement collégial recevait 7 demandes de subvention pour des projets en développement informatique. Suite à l'analyse de ces demandes, les 7 projets ont été acceptés et les 4 collèges participants se sont partagé une subvention totalisant 336 440 $ incluant 8,6 libérations d'enseignement.

En 1984-1985, les comités d'évaluation ont procédé à l'analyse de 17 demandes. De ce nombre, 9 projets ont été acceptés pour une subvention totale de 410 000 $. Deux (2) de ces projets sont des demandes de renouvellement.

Globalement, pour les deux années d'opérations, 67% des projets présentés dans le cadre du programme de subvention au développement informatique ont été retenus pour un montant total de 746 440 $. Six collèges répartis au Saguenay - Lac-St-Jean (2 projets), les Cantons de l'Est (2), l'Ile (7) et le Sud de Montréal (5) ont bénéficié de ces octrois.

2.3 Secteurs et orientations de la recherche

Dans l'analyse des projets présentés, les comités d'évaluation ont mis l'accent sur certains critères afin de favoriser les projets les plus utiles au réseau collégial. D'abord, tous les projets retenus doivent se plier à certaines spécifications techniques afin d'en rendre moins difficile la diffusion, l'insertion et l'application dans le réseau. Par conséquent, le langage de programmation ainsi que les programmes eux-mêmes, vulgarisés et utilisés doivent être connus et accessibles.

De façon générale, les chercheurs ont bien répondu à ces attentes du Ministère en présentant des projets pertinents touchant des sujets variés. C'est ainsi qu'on retrouve parmi les projets financés des travaux tels que l'utilisation pédagogique de l'ordinateur dans les cours de mathématiques, de bureautique et de sciences humaines ou sociales. Certains projets visent aussi l'implantation d'un système informatique, la construction d'un didacticiel intelligent et l'utilisation de banques d'informations.

TABLEAU 2

Développement informatique

Exercice	Demandes	Nb. acceptés	Subvention	Dégagements	Total	Budget moyen
83-84	7	7	48 340	8,6 (288 100)	336 440	48 063
84-85	17	9	410 000		410 000	45 556
TOTAL:	24	16	458 340	8,6 (288 100)	746 440	46 653

Autres

Projets de recherche non-classés

8,16 dégagements en 1983-1984

= 273 360 $

CHAPITRE 3

3. Le développement institutionnel

3.1 Définition

Le programme de subventions au développement institutionnel a été créé en 1972 sous le titre de "Programme et systèmes". En 1977, le programme change de nom pour s'appeler désormais "Développement institutionnel".

Par le biais de ce programme, la Direction générale de l'enseignement collégial vise à collaborer aux travaux d'évaluation et d'analyse institutionnelle menés dans le réseau collégial ainsi qu'au développement de démarches-types et d'instruments d'analyse.

Le développement institutionnel vise à aider les collèges à s'évaluer et à s'améliorer. Les projets soumis peuvent avoir pour objet l'ensemble de l'institution, l'une ou l'autre de ses aires d'activités (programmes, services) ou l'une ou l'autre de ses dimensions (objectifs, ressources, fonctionnement, résultats).

3.2 Réalisations

Depuis 1972, ce programme a alloué des subventions à 203 projets comme en fait foi le tableau 3. Trente-neuf collèges, soit 89% des collèges du réseau, ont participé à ce programme au cours des 13 années d'opérations.

Quant aux budgets impliqués, les chercheurs se sont partagé des subventions variant de 164 000$ à 615 913 $ par année. Globalement, un montant total de 4 046 750 $ a été injecté dans le développement institutionnel depuis 1972.

TABLEAU 3

Développement institutionnel

Exercice	Projets acceptés	Subvention	Dégagements	Total	Budget moyen
72-73	11	175 200		175 200	15 927
73-74	13	267 200		267 000	20 538
74-75	22	615 913		615 913	27 996
75-76	23	392 040		392 040	17 045
76-77	21	357 542		357 542	17 026
77-78	16	225 041		225 041	14 065
78-79	21	256 170		256 170	12 199
79-80	12	237 004		237 004	19 750
80-81	9	164 000		164 000	18 222
81-82	13	253 350		253 350	19 488
82-83	12	234 940		234 940	19 578
83-84	14	209 300	5,5 (184 250)	393 550	28 111
84-85	16	335 000	4,0*(140 000)	475 000	29 688
TOTAL:	203	3 722 500	9,5 (324 250)	4 046 750	19 935

* Dégagements accordés en évaluation institutionnelle

3.3 Bref historique du programme

Afin de mieux comprendre les données du tableau 3, il est important de citer quelques évènements qui ont marqué le programme de subventions au développement institutionnel depuis ses débuts.

Mis sur pied en 1972, ce programme se fit d'abord connaître sous le nom de "Programme et Systèmes". Puis, en 1975, un nouveau volet, "Les affaires étudiantes" vient se greffer au programme déjà existant.

En 1977, le programme de subventions aux "programmes, systèmes et affaires étudiantes" change de nom pour celui de développement institutionnel.

En 1981, suite à la publication d'un document sur les droits des étudiants, le programme de subventions aux activités étudiantes devient un volet distinct. Par ce geste, le ministère de l'Éducation s'engageait à promouvoir les activités étudiantes en favorisant la réalisation de projets de recherche de qualité portant sur divers aspects de la vie étudiante.

Depuis 1983, le programme de subventions au développement institutionnel accorde une attention spéciale à son volet "Évaluation". Une enveloppe budgétaire spécifique est consacrée à ce volet et, dans ses démarches, la Direction de l'enseignement collégial est appuyée par le soutien technique et professionnel de la Fédération des Cégeps.

CHAPITRE 4

4. Les affaires étudiantes

4.1 Définition

En poursuivant ce programme de subventions, la Direction générale de l'enseignement collégial vise à coopérer aux activités étudiantes mises en marche dans le réseau collégial. Elle soutient aussi, de façon concrète, les établissements publics en encourageant des enquêtes, des expérimentations, des évaluations de qualité à l'intérieur de ce secteur de l'activité collégiale.

4.2 Réalisations

A sa quatrième année d'opérations, ce programme a connu cette année la plus forte participation depuis ses débuts et 7 projets touchant les affaires étudiantes ont été financés. Mis sur pied en 1981, ce programme avait connu un lent départ attribuable sans doute à la nouveauté de son existence. Suite à une campagne d'information de la Direction générale de l'enseignement collégial, la situation s'est améliorée et, cette année, 7 collèges se sont partagé une subvention totale de 105 000 $.

Globalement, depuis 1981, 21 demandes de subventions ont été acheminées au Ministère. Suite à l'analyse de ces demandes, 15 projets, soit 73% des demandes, ont été acceptés. En outre, les 11 collèges participants se sont partagé plus de 400 000 $ pour la réalisation de ces travaux.

4.3 Secteurs et orientations de la recherche

Le programme de subventions aux activités étudiantes favorise, comme son nom l'indique, les projets touchant la vie étudiante. Face à

ces attentes du Ministère, les chercheurs ont présenté depuis les débuts de ce programme des projets pertinents et variés qui visent à analyser les divers aspects de la vie étudiante de façon à l'améliorer ou y apporter les modifications nécessaires.

A titre d'exemples, on retrouve parmi les projets financés des travaux portant sur les aspects sociaux de la vie étudiante (condition masculine, intégration des personnes handicapées, sexisme, harcèlement sexuel), sur la psycho-orientation (choix vocationnel des étudiants, recherche d'emploi, anxiété et apprentissage) ou sur la santé (programme télé-santé, vie sportive, etc.)

ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

81-82	1	1	35 000		35 000	35 000
82-83	2	2	63 300		63 300	31 650
83-84	7	5	142 000	2,00 (67 000)	209 600	41 920
84-85	11	7	105 000		105 000	15 000
TOTAL:	21	15	345 900	2,00 (67 000)	412 900	27 526

CHAPITRE 5

5. Le programme A.C.S.A.I.R. du fonds FCAR[1]

5.1 Définition

D'abord issu d'un plan expérimental de trois ans, le programme A.C.S.A.I.R.[2] entreprendra en 1985 sa quatrième année d'opérations puisque, en octobre 1984, le ministre de l'Éducation portait à cinq ans la durée expérimentale du programme.

Favorisant l'émergence de nouvelles catégories de chercheurs, A.C.S.A.I.R. contribue à promouvoir la démocratisation du système de recherche québécois. Il vise à permettre aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue de contribuer, dans les diverses régions du Québec, au développement technologique, socio-économique et culturel et à la promotion de la culture scientifique et technique. Le programme est voué à la recherche libre, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, dans les divers champs disciplinaires et secteurs techniques. Les chercheurs sont invités notamment à effectuer un travail de recherche faisant appel à leurs compétences particulières en certains domaines du savoir et à contribuer au développement régional en collaboration avec le milieu.

5.2 Réalisations

Dès la première année de l'existence de ce programme, alors que les chercheurs avaient eu peu de temps pour préparer leurs projets, le Fonds a reçu 62 demandes originant de 31 collèges. De ce nombre, 11 projets ont été financés pour une subvention totale de 245 000 $. Il convient de souligner qu'en 1982-1983, les dépenses de remplacement autorisées par les collèges à des fins de recherche étaient admissibles dans le

---

(1) Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche.

(2) Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue.

cadre du programme, ce qui n'a pas été le cas pour les deux autres années.(3) Ces crédits étaient pris à même l'enveloppe budgétaire du fonds F.C.A.C. ce qui explique en partie le nombre peu élévé de projets financés. En fait, les crédits de remplacement alloués cette année là ont totalisé 180 249 $ ce qui représente 74% de l'enveloppe budgétaire disponible en 1982-1983.

En 1983-1984, le budget du programme A.C.S.A.I.R. est majoré à 500 000 $ ce qui permet au Fonds F.C.A.C. de financer 23 projets parmi les 49 demandes. Les subventions couvrant l'équipement et le fonctionnement totalisent 204 426 $. En outre, le ministère de l'Éducation dégageait 16,23 postes soit l'équivalent de 543 705 $ (3) pour permettre aux chercheurs de collèges de consacrer une partie de leur temps à la recherche. La subvention totale (dégagement, équipement, et fonctionnement) s'élève donc à 751 131 $.

Pour l'exercice 1984-1985, 63 demandes provenant de 25 collèges ont été acheminées au Fonds F.C.A.C. Trente-huit (38) projets ont été retenus et des chercheurs de 20 collèges se sont partagé une subvention totale de 318 408 $. De plus, toujours pour libérer les chercheurs d'une partie de leur tâche d'enseignement, 29,89(4) postes sont dégagés par le ministère de l'Éducation. Par conséquent, la subvention totale s'élève à 1 364 558 $.

Globalement, au fil des trois années d'opérations d'A.C.S.A.I.R., les différents comités d'évaluation ont procédé à l'analyse de 175 demandes originant de 42 collèges (dont 4 collèges privés). De ce nombre, 72 collèges ont été financés et les chercheurs de 23 collèges se sont vu octroyer 770 834 $ en crédits d'équipement, de fonctionnement et de remplacement (pour 1982-1983) et 46,12 dégagements pour une subvention totale de 2 360 689 $.

---

(3) Nombre de postes dégagés (16,23) X salaire moyen d'un enseignant en 1983-1984 (33 500) = 543 705 $

(4) Soit l'équivalent de 1 046 150 $ puisque le salaire moyen d'un enseignant de collège s'élevait à 35 000 $ en 1984-1985

5.3 Secteurs et orientations de la recherche

Les chercheurs subventionnés dans le cadre d'A.C.S.A.I.R. oeuvrent dans tous les grands secteurs de la recherche, autant dans les sciences naturelles et le génie que dans les sciences sociales et les humanités.

Cependant, certaines tendances se dégagent des résultats d'A.C.S.A.I.R. quant aux secteurs privilégiés des chercheurs et aux budgets impliqués dans chaque domaine. Les données révèlent d'abord une tendance à la hausse du nombre de projets financés du secteur des sciences naturelles. La chimie et l'environnement semblent les disciplines privilégiées des chercheurs. D'autre part, le secteur des sciences sociales accuse une baisse quant à la proportion de projets financés par rapport aux autres secteurs.

Quant aux budgets impliqués, les données indiquent une dominante du secteur des sciences sociales au chapitre du budget moyen par projet avec un montant de 14 024 $. Les sciences naturelles (8 265 $) et le génie (8 003 $) suivent alors que les humanités ferment la marche avec un budget moyen de 2 912 $ par projet(5)

---

(5) Il est à noter que les crédits de dégagements ne sont pas compris dans le calcul du budget moyen par projet.

A.C.S.A.I.R.

Exercice	Demandes	Nb. acceptés	Subvention	Dégagements	Total	Budget moyen
82-83	63	11	245 000		245 000	22 273
83-84	49	23	207 426	16,23 (543 705)	751 131	32 658
84-85	63	38	318 408	29,89 (1 046 150)	1 364 558	35 909
TOTAL:	175	72	770 834	46,12 (1 489 855)	2 360 689	32 787

PROGRAMME	83-84 (Dég)	84-85 (Dég)
Innovation pédagogique	565 500 (14,65)	616 500 (14,50)
Développement institutionnel	393 550 (5,5)	475 000 (4,0)
Activités étudiantes	209 600 (2,)	105 000
Développement informatique	336 440 (8,6)	410 000
Sous-Total	1 505 090	1 606 500
+		
A.C.S.A.I.R.	751 131 (16,23)	1 364 558 (29,89)
Sous-Total	2 256 221	2 971 058
+		
Autres (projets non-classés)	273 360 (8,16)	
Sous-Total	2 529 581	2 971 058
+		
Équipes et Séminaires action concertée	93 800 (2,8)	178 850 (5,11)
TOTAL:	2 623 381 (57,94)	3 149 908 (53,5)

SOMME DE TOUS LES PROGRAMMES

Exercice	Projets financés	Subvention	Dégagements	Total	Budget moyen
72-73	40	868 566		868 566	21 714
73-74	45	748 243		748 243	16 628
74-75	46	952 657		952 657	20 710
75-76	43	911 845		911 845	21 206
76-77	34	755 860		755 860	22 231
77-78	38	832 368		832 368	21 904
78-79	47	1 000 261		1 000 261	21 282
79-80	34	856 697		856 697	25 197
80-81	46	985 000		985 000	21 413
81-82	31	647 350		647 530	20 882
82-83	36	877 240		877 240	24 368
83-84	62	682 391	55,14 (1 877 190)	2 529 581	40 800
84-85	84	1 277 408	48,39 (1 693 649)	2 971 058	34 954
TOTAL:	586	11 395 386	103,53 (3 540 840)	14 936 726	25 446

CONCLUSION

Ce dossier se veut un bilan des activités de recherche réalisées dans les collèges depuis 1972.

Dans l'ensemble, les données obtenues pour les différents programmes de subventions forment un bilan des plus positif. En dépit de diverses coupures qui ont affecté les secteurs de l'éducation, les collèges ont pu bénéficier du soutien financier du Ministère pour réaliser des projets de recherche de qualité et ainsi contribuer au développement de la science et à l'enrichissement du milieu collégial.

Ainsi, depuis 1972, 98% des collèges publics du réseau* ont bénéficié de subventions totalisant 11 395 386 $ pour la réalisation de 586 projets de recherche. En outre, depuis que le Ministère accorde des dégagements aux chercheurs, 103,53 postes ont été libérés pour la recherche en milieu collégial. C'est donc dire que, depuis 13 ans, le ministère de l'Éducation a consacré près de 15 millions de dollars à la recherche scientifique dans les collèges du Québec.

De plus, les résultats obtenus jusqu'à maintenant nous permettent d'entrevoir un avenir plus que prometteur pour la recherche scientifique dans les collèges.

D'abord, les programmes de subventions à l'innovation pédagogique et au développement institutionnel devraient continuer de susciter beaucoup d'intérêt pour les prochaines années. Souvent dépendants des aléas budgétaires, ces deux programmes ont tout de même été en mesure de financer un grand nombre de projets depuis 13 années.

* Un seul collège n'a jamais été financé pour la recherche pédagogique et pour A.C.S.A.I.R..

Pour sa part, le programme de subventions aux affaires étudiantes semble animé d'un nouvel enthousiasme cette année. Maintenant mieux connu des chercheurs, il deviendra sûrement un programme très populaire.

Par ailleurs, le programme de subventions au développement informatique a démontré encore cette année qu'il répond vraiment à des besoins dans le milieu collégial. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer les retombées de ce programme, il est à prévoir que les besoins croissants des collèges en matière d'informatique favoriseront une augmentation du nombre de projets financés et, par conséquent, une hausse du budget disponible.

Quant au programme A.C.S.A.I.R., il suscitera lui aussi encore beaucoup d'intérêt dans les années à venir. Issu de la volonté gouvernementale de favoriser l'émergence de chercheurs, il a su s'illustrer depuis 3 ans en permettant aux chercheurs des collèges de s'intégrer au vaste réseau de la recherche scientifique québécoise.

Globalement, la recherche dans les collèges présente un portrait plus que satisfaisant.

Par contre, en raison des limites budgétaires et du nombre croissant de demandes, les comités d'évaluation devront être plus sévères dans l'analyse des projets soumis. Pour être admissibles, les chercheurs devront donc respecter davantage les critères de présentation des projets, c'est là un correctif à apporter le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Mis à part cet aspect, les chercheurs des collèges ont bien répondu aux attentes du Ministère en présentant des projets pertinents pour le réseau collégial et pour le développement économique, social et culturel du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

DES TROIS MAISONS, Louise. Dix années d'innovation pédagogique dans les cégeps du Québec. Québec, Direction des programmes, MEQ, août 1981, 108 p.

Direction générale de l'enseignement collégial. La recherche-développement dans les cégeps du Québec. Québec, Service de la recherche et du développement, MEQ, février 1984, 60 p.

Direction générale de l'enseignement collégial. Projets soumis par les cégeps et retenus pour fins de subventions 1972-1984, Québec, Service de la recherche et du développement, MEQ, 1984, 60 p.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'enseignement collégial

15-6065